
CONCERTATION

MERIGNAC -Secteur Marne

Ouverture de la CONCERTATION

Le Président de Bordeaux Métropole informe le public que, par délibération n°2015/0379 en date du 26 juin 2015, le Conseil métropolitain a décidé d'ouvrir à la CONCERTATION le projet urbain du secteur Marne à Mérignac. Cette délibération sera affichée pendant un mois à compter du vendredi 11 septembre 2015.

Un registre et un dossier sont déposés à la mairie de MERIGNAC, à la Direction territoriale ouest de Bordeaux Métropole - service développement local ouest-niveau 2, avenue des Satellites 33160 Le Haillan, ainsi qu'au siège de Bordeaux Métropole – Direction de l'Urbanisme – Immeuble Laure Gatet, 41 cours du Maréchal Juin, 33000 Bordeaux, où ils peuvent être consultés par le Public aux jours et aux heures d'ouverture des bureaux en vue de recevoir observations et suggestions éventuelles et ce, pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

La fin de procédure de concertation sera annoncée par voie de presse.

Alain Juppé
Président de Bordeaux Métropole
Maire de Bordeaux